

Chère et cher concitoyen(ne),

Concerne: informations sur la procédure de vaccination

La vaccination contre la COVID-19 progresse et la première phase de la campagne touche à sa fin. Prévue pour offrir la vaccination à des groupes-cibles, cette première phase a permis de vacciner le personnel et les résidents des maisons de repos et de soins, les institutions collectives de soins, le personnel des hôpitaux, et la première ligne de soins et d'aide à domicile.

Maintenant, c'est l'ensemble de la population adulte de Wallonie qui sera progressivement appelée à se faire vacciner en suivant un ordre de priorité essentiellement basé sur l'âge en commençant par les plus âgés. Ceci est conforme au plan de vaccination adopté conjointement par tous les ministres de la santé publique du pays.

Vous serez invité(e), chacune et chacun à votre tour, à prendre rendez-vous pour vous faire vacciner. Cette invitation vous parviendra par un courrier postal et en plus, si vos données électroniques sont connues du registre national, par e-mail et/ou SMS. Ces invitations commenceront en mars et s'étaleront jusqu'à l'été.

Vous serez invité(e) à choisir librement de vous faire vacciner en vous connectant sur le site indiqué dans le courrier/courriel/SMS d'invitation que vous recevrez lorsque votre tour sera venu. Vous pourrez choisir le lieu, la date et l'heure qui vous conviennent. Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, ou que la plateforme informatique vous est inaccessible, vous pouvez prendre rendez-vous au n° (Vert) 0800 45019, à partir de ce jeudi 11 mars.

Nous vous rappelons que la vaccination est **gratuite et volontaire**, chaque citoyen étant libre de se faire vacciner ou non, pour lui-même et pour les autres.

Si pour une raison de santé ou autre, vous pensez que vous ne pourrez pas vous rendre seul(e) au centre de vaccination, vous pouvez vous faire accompagner par un proche. Si ce n'est pas possible alors que vous souhaitez vous faire vacciner, nous vous invitons à prendre contact avec le service Autophone au 0476/31.00.47 ou au 010/23.95.94 ou avec le service Taxi Caddy au 0472/34.20.03 ou au 010/88.10.38. Ces deux services se tiendront à votre disposition pour planifier au mieux vos rendez-vous vers les centres de vaccination.

Le vaccin est une arme essentielle pour combattre la pandémie actuelle. L'objectif de la Santé Publique est qu'au moins 70% de la population se fasse vacciner, à l'exception des moins de 18 ans qui ne seront pas appelés actuellement à se faire vacciner et les personnes chez qui la vaccination est contreindiquée, ce qui est très rare.

Dans l'espoir que ces informations vous soient utiles et en restant à votre disposition, nous vous prions de croire, chère concitoyenne, cher concitoyen, à nos sentiments les plus cordiaux.

Le Bourgmestre,

Léon Walry

Le calendrier « indicatif » des prochains assouplissements :

Dès le 8 mars	Dès le mois d'avril
Les rassemblements sont autorisés à maximum 10 personnes en extérieur, avec port du masque et maintien distance d'1,5m. Contact rapproché toujours limité à une seule personne.	Les activités culturelles sont autorisées à l'extérieur avec maximum 50 personnes. Ouverture des parcs d'attraction.
La cérémonie de funérailles ne permet pas de rassembler plus de 50 personnes tout en respectant la distance de 10m²/personne.	Les activités organisées et les camps pour les moins de 19 ans sont autorisés (max 25 personnes).
Les activités pour les moins de 13 ans sont limitées à 10 à l'intérieur et à 25 à l'extérieur. Pour les 13-18 ans, maximum 10 personnes à l'extérieur.	Le 19 avril, reprise de l'école à 100% en présentiel pour tous les élèves du primaire et du secondaire.
Dès le 15 mars	Dès le mois de mai
En primaire et en secondaire, les sorties scolaires d'un jour sont autorisées. Dans le supérieur, le présentiel un jour par semaine	Reprise des activités culturelles et évènementielles sous protocole strict.
est autorisé. Rappel: En Wallonie, couvre-feu maintenu de minuit à 5h. En Brabant wallon, interdiction de consommer de	Réouverture des établissements HORECA (en extérieur et en intérieur).
l'alcool sur la voie publique 24h/24h. Déplacements non-essentiels vers l'étranger interdits jusqu'au 18 avril 2021.	Les brocantes et marchés aux puces peuvent reprendre.
	Réouverture salle de fitness.